

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE (Ain)

N° : 2023/01

Du : 10 janvier 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20230110-ARRETE202301-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2023

Affichage : 16/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**OBJET** : Administration du CCAS - Délégations de fonctions et de signature

**LE MAIRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,**

**VU** le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R123-23;

**VU** la délibération n°2020.22 procédant à l'élection de la vice-présidente du conseil d'administration du CCAS;

**VU** l'arrêté n°2 du 9 mars 2016 nommant le directeur du CCAS;

**CONSIDÉRANT** que le président du conseil d'administration peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature au vice-président et au directeur;

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonctions et de signature à :

- **Madame Nadia OULED SALEM, vice-présidente du CCAS**

et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- **Madame Karine THEVENARD, directrice du CCAS**

pour les activités suivantes et documents afférents :

- convocation du conseil d'administration et fixation de son ordre du jour;
- acceptation à titre conservatoire des dons et legs faits au CCAS et formation, avant autorisation, des demandes en délivrance.

#### ARTICLE 2

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonctions et de signature à :

- **Madame Karine THEVENARD, directrice du CCAS**

et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- **Madame Nadia OULED SALEM, vice-présidente du CCAS**

pour les activités suivantes et documents afférents :

- préparation et exécution des délibérations du conseil d'administration;
- ordonnancement des dépenses et recettes du budget du CCAS y compris dans le cadre de la dématérialisation : émission des mandats de paiement et des titres de recettes des bons de commande quelque soit le montant.

### **ARTICLE 3**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à :

- **Madame Nadia OULED SALEM, vice-présidente du CCAS**

et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- **Madame Karine THEVENARD, directrice du CCAS**

dans les domaines suivants pour :

- les documents pris en application des décisions de la commission permanente et du conseil d'administration en matière d'attribution de prestations;
- les conventions, contrats, avenants et les courriers de résiliation;
- les conventions et avenants d'attribution de subventions;
- les accords cadres;
- les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, ainsi que les documents relatifs à leurs avenants, qui peuvent être passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des marchés publics.

### **ARTICLE 4**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à :

- **Madame Karine THEVENARD, directrice du CCAS**

et, en cas d'absence ou d'empêchement, à :

- **Madame Nadia OULED SALEM, vice-présidente du CCAS**

dans les domaines suivants pour :

- les documents relatifs à l'application des avis émis par le conseil d'administration sur les dossiers de demande d'allocation simple pour personnes âgées;
- les délibérations du conseil d'administration;
- les feuillets clôturant chaque séance du conseil d'administration;
- la certification du caractère exécutoire des délibérations et des arrêtés;
- la délivrance des expéditions du registre des délibérations et leurs pièces annexes;

- la délivrance des expéditions du registre des arrêtés;
- le paragraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés;
- les actes relatifs au fonctionnement et au contrôle des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CCAS;
- les actes et arrêtés relatifs aux nominations et aux mouvements des agents dans les régies comptables;
- l'état de l'actif et l'état des immobilisations;
- les certificats administratifs;
- la correspondance courante de l'administration du CCAS ne comportant ni décision ni accomplissement de formalité réglementaire.

#### **ARTICLE 5**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à :

- **Madame Nadia OULED SALEM, vice-présidente du CCAS**

dans les domaines suivants pour :

- les actes et arrêtés relatifs aux nominations et aux mouvements des agents et du directeur du CCAS.

#### **ARTICLE 6**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signature à :

- **Madame Karine THEVENARD, directrice du CCAS**

dans les domaines suivants pour :

- la télétransmission des délibérations du conseil d'administration au contrôle de légalité et la certification électronique;
- le compte de gestion.

#### **ARTICLE 7**

Madame la directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Madame la Trésorière Principale Municipale après transmission à Monsieur le Préfet de l'Ain.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 10 janvier 2023

Le Maire,  
Président du CCAS,

  
Jean-François DEBAT